

**EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION  
RELATIF AUX COMPTES 2013  
CONCERNANT LA FONDATION SAINTE GENEVIEVE**

<b>NOTE 1 : RAPPEL DES METHODES DE SUIVI ANALYTIQUE DES CHARGES &amp; RESSOURCES .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 2 : ANALYSE DES RESSOURCES ET DES CHARGES LIEES A LA COLLECTE DE LA FONDATION SAINTE GENEVIEVE .....</b>	<b>2</b>
<b>NOTE 3 : COMPOSITION ET UTILISATION DE LA TRESORERIE EN 2013 .....</b>	<b>3</b>
<b>NOTE 4 : CHARGES COMMUNES DE LA FONDATION NOTRE DAME .....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 5 : CONTRIBUTION DES FONDATIONS ABRITEES AUX CHARGES COMMUNES.....</b>	<b>9</b>

## **NOTE 1 : RAPPEL DES METHODES DE SUIVI ANALYTIQUE DES CHARGES & RESSOURCES**

Le suivi des charges des fondations abritées combine deux approches :

- la première, à travers un **suivi analytique**, codifie toutes les charges liées à une opération spécifique de collecte (fidélisation, prospection, marketing téléphonique, brochures, etc.), sous forme de « fiche-opération », de la conception en amont de l'opération à sa réalisation, en général le dépôt poste des messages ou la livraison du document de communication édité. Pour toutes les charges qui ne sont pas du ressort d'une fiche-opération, un code analytique « divers » leur est systématiquement attribué.
- la seconde approche, à travers le **suivi de la comptabilité générale**, qui permet d'identifier les grands postes de dépenses transversaux : gestion de la base de données, publicité & relations presse, frais postaux et impressions d'enveloppes, conseil stratégique, frais bancaires, personnel dédié à la collecte, etc.

L'analyse qui suit reprend les éléments saillants des charges de collecte en partant en premier lieu de l'analyse des grandes opérations de collectes puis de l'analyse des autres charges engagées.

Les ressources font l'objet d'un suivi similaire puisque **chaque don reçu fait l'objet d'un enregistrement dans une base de données dédiée**, reprenant la codification d'origine indiquée sur le bulletin de soutien utilisé par le donateur. Ainsi, chaque fondation est à même d'analyser la pertinence de sa politique de collecte en mettant en miroir les frais d'appel à la générosité engagés et les résultats obtenus.

## **NOTE 2 : ANALYSE DES RESSOURCES ET DES CHARGES LIEES A LA COLLECTE DE LA FONDATION SAINTE GENEVIEVE**

### **1. Analyse des ressources**

Après avoir collecté plus de 302,5 K€ en 2011, 432,4 K€ en 2012, la Fondation Sainte-Geneviève poursuit son développement, réunissant en 2013 663 K€, soit une progression de 53,2 %. Comme en 2012, les dons reçus proviennent à 89 % de particuliers (589 K€). Trois campagnes ont été particulièrement identifiées :

- La campagne de prospection ISF,
- Les dons effectués dans le cadre de la Course des héros, à hauteur de 4,66 K€,
- Une fidélisation pour les donateurs déjà acquis des années précédentes.

En parallèle, une recherche de mécénat a été entreprise et 46,2 K€ ont été donnés par des personnes morales.

La Fondation Sainte-Geneviève bénéficie de deux donations temporaires d'usufruit qui génèrent 20,9 K€ de ressources supplémentaires.

La Fondation dispose également de produits financiers, soit 18,4 K€ dont 14,6 K€ émanent du placement de la dotation de la Fondation et 3,8 K€ proviennent de la rémunération du compte sur livret.

De manière exceptionnelle, la Fondation a reçu, fin 2013, le boni de liquidation d'une association : 244 K€ viennent constituer un fonds dédié qui sera appelé à soutenir des projets caritatifs, sociaux et éducatifs dans les années futures.

## **2. Analyse des charges**

Comme en 2012, le premier poste de dépenses 2013 concerne le poste salarié du Délégué général, complété depuis septembre 2013 par une assistante de gestion à mi-temps en contrat d'apprentissage. 5 bénévoles viennent également apporter leur concours.

Dans le Compte d'emploi des ressources, cette charge se répartit entre Accompagnement des projets (recherche, instruction et montage des projets à soutenir) à hauteur de 45 % et recherche de fonds à hauteur de 55 % du temps. Cela représente donc 57 % des charges hors soutiens accordés aux projets (-103,7 K€) et 43 % des charges dans le cadre de l'appel à la générosité du public (58,2 K€).

La Fondation a porté ses efforts de collecte autour de 5 axes :

- La diffusion d'une prospection papier qui nécessite de recourir à la location de fichiers. Cela représente 47,4 K€, (versus 40,7 K€ en 2012), soit 26 % des charges;
- Le développement de brochures et d'insertions publicitaires dont la réalisation de dépliant (2 K€), d'un flyer et d'une affiche pour les paroisses (1,1 K€) et la diffusion de deux lettres aux donateurs (10 K€ en 2013 versus 4,2 K€ pour une seule en 2012).
- Le développement d'un mécénat à destination des potentiels de grands donateurs (5,2 K€ versus 2,9 K€) comprenant notamment l'organisation d'un dîner avec des grands donateurs.
- La recherche de mécénat d'entreprises (1 K€) dont les charges sont essentiellement liées en 2013 à un mailing « Entreprises » sur la ville de Boulogne.
- La participation à la Course des héros a généré 1,5 K€ de frais tandis que la mise à jour du site Internet reste modeste (0,4 K€).

En appui de ces charges directes de recherche de fonds, 7 % des charges sont des charges indirectes, notamment :

- La gestion de la base de données pour structurer l'enregistrement des dons et l'édition des reçus fiscaux (2 K€ versus 2,5 K€ en 2012) ;
- Les autres frais administratifs (7,6 K€) augmentent très sensiblement (frais postaux, frais bancaires, formation, fournitures administratives) à l'exception des charges financières liées à la gestion des donations temporaires d'usufruit (5,5 K€), charges qui sont nouvelles en 2013.

La totalité des frais d'appel à la générosité du public atteignent ainsi 136 K€ (versus 132 K€ en 2012) alors que les ressources ont augmenté de 54 %. En 3 ans de temps, la Fondation Sainte-Geneviève a confirmé son développement en maîtrisant parfaitement ses dépenses : le ratio de frais d'appel à la générosité 2013 est de 13,4 %, en diminution de plus de 14,5 points par rapport à 2012.

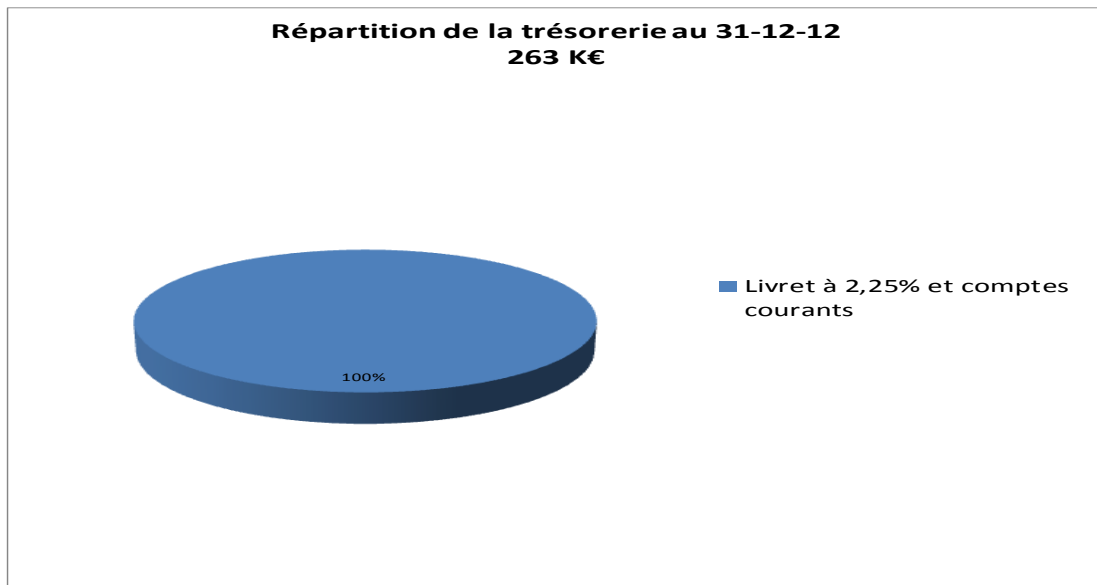
## **NOTE 3 : COMPOSITION ET UTILISATION DE LA TRESORERIE EN 2013**

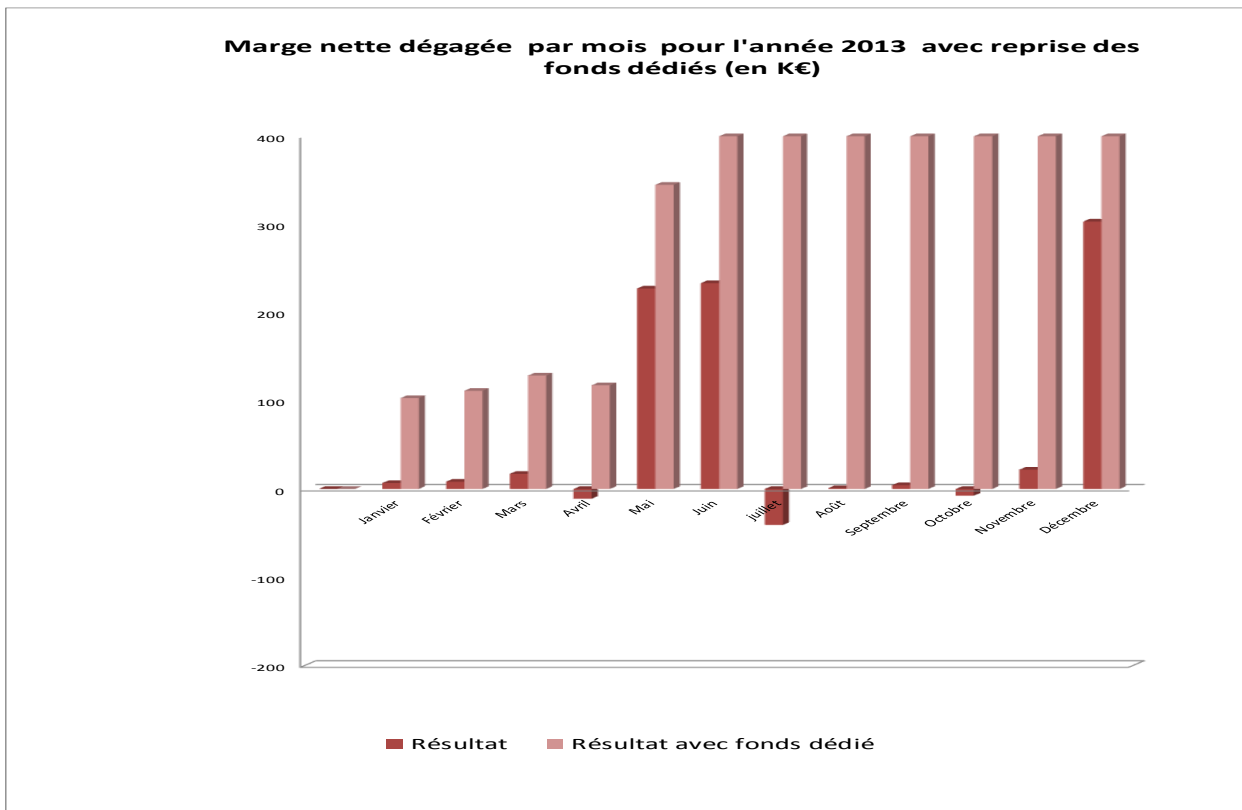
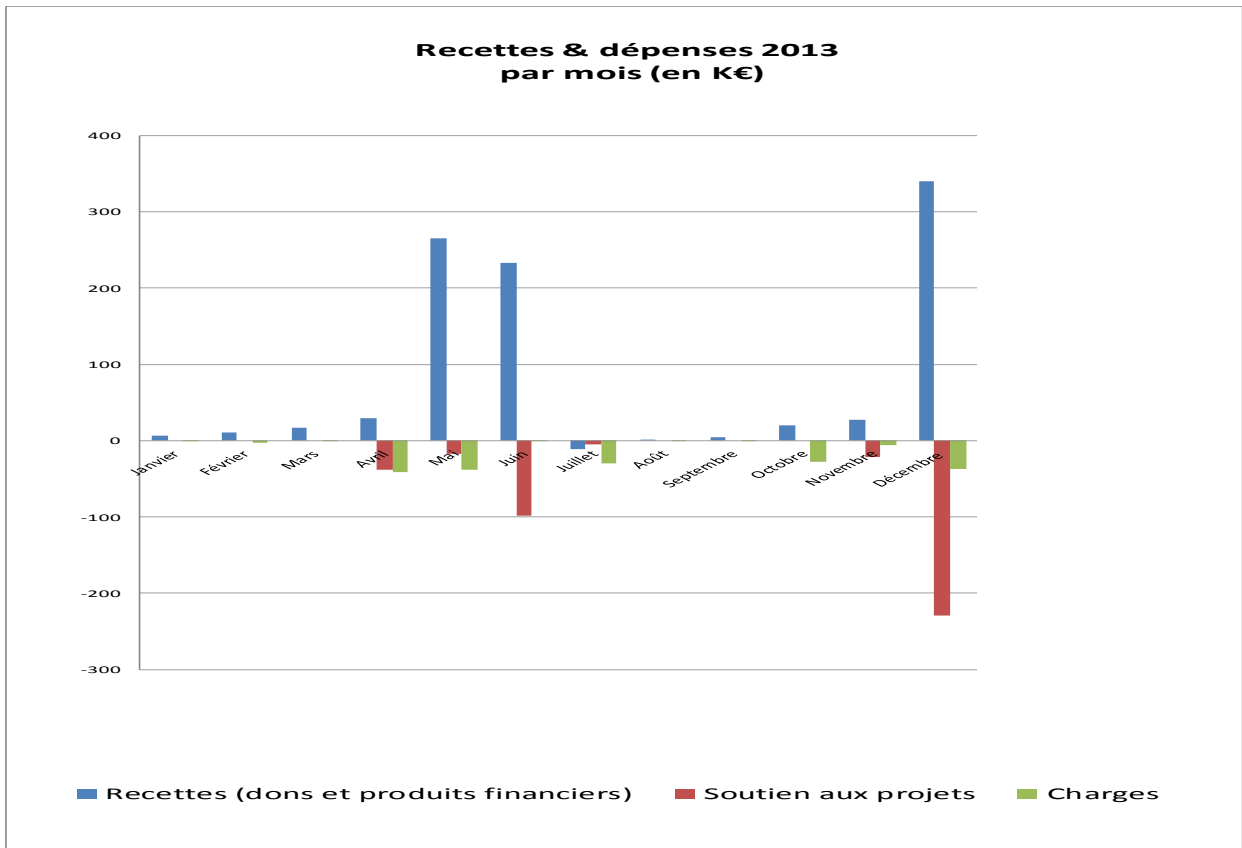
La trésorerie de la Fondation Sainte Geneviève est gérée de manière individualisée par l'ouverture de comptes bancaires dédiés, afin d'éviter les répartitions - toujours ultérieures et complexes - des produits financiers générés. Cela permet également à chaque interlocuteur d'une fondation abritée, d'avoir une lecture directe de ses capacités de trésorerie.

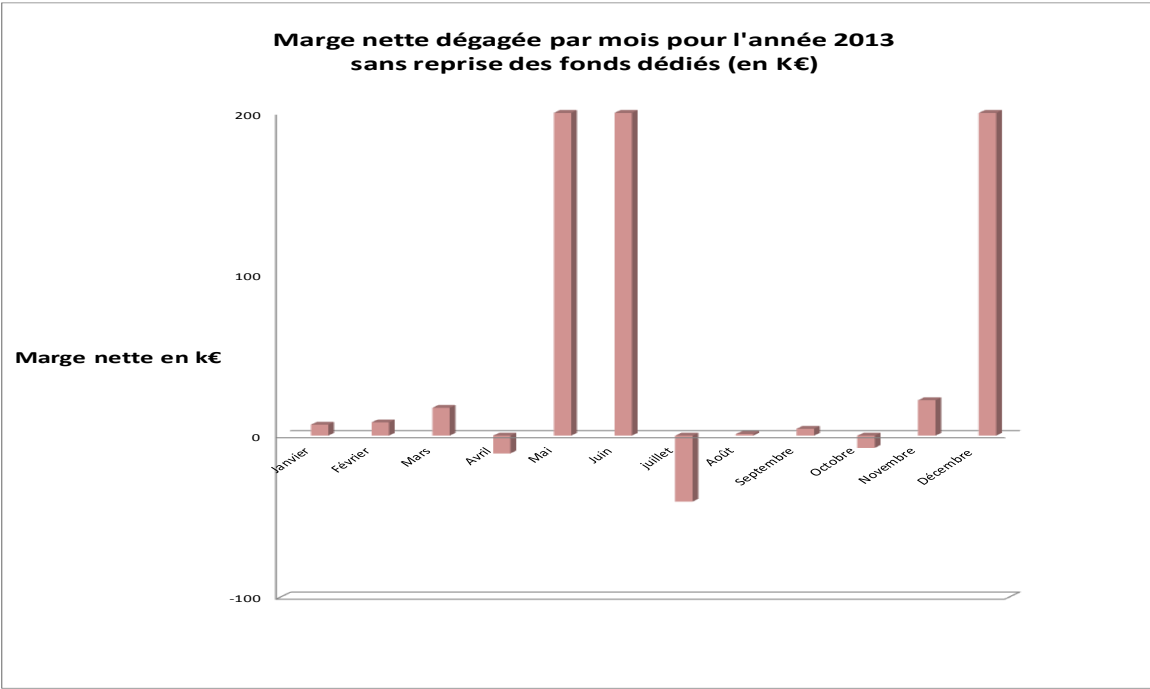
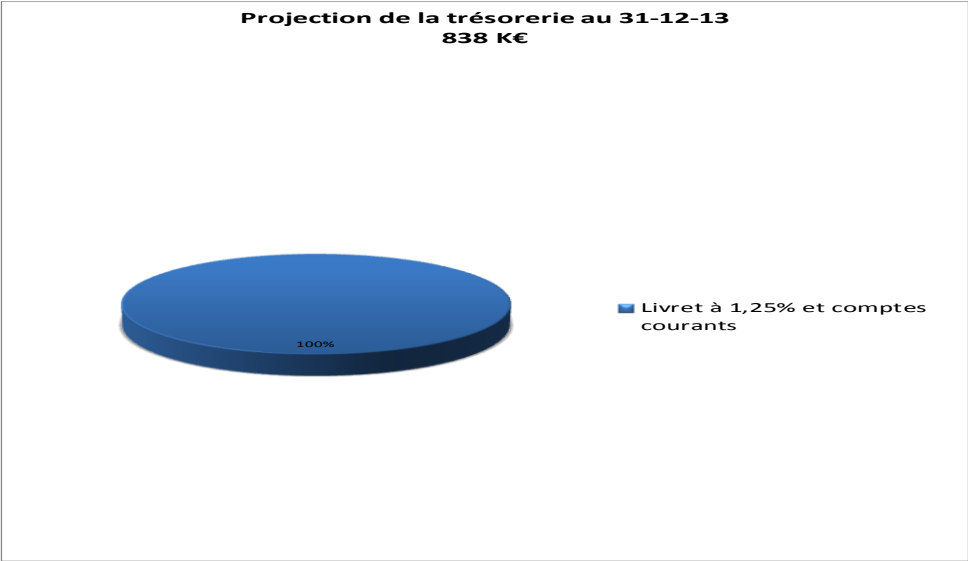
La trésorerie de la Fondation Sainte-Geneviève est de 838 K€ au 31/12/2013 versus 263 K€ au 31/12/2012, soit une augmentation de 218%. L'origine des fonds est double :

- les fonds dédiés eux-mêmes augmentent : de 96 K€ en 2012 à 433 K€ en 2013. Ils se décomposent en trois parties : les fonds dédiés sur subvention publique pour la Maison des familles de Boulogne (38 K€), le fonds SEPSAC pour soutenir des projets caritatifs, sociaux et éducatifs (244 K€) et les fonds dédiés non affectés aux deux précédentes causes (151 K€) ;
- les projets non encore soldés : de 144,5 K€ en 2012 à 351,3 K€ en 2013, soit une augmentation de 143%.

Les placements sont effectués sur compte sur livret. Cela permet notamment d'engager les premières actions de collecte en début d'exercice.







La saisonnalité des ressources apparaît bien avec l'impact majeur de juin (ISF).

**NOTE 4 : CHARGES COMMUNES DE LA FONDATION NOTRE DAME**

Le principe adopté depuis la création des « secteurs » (précédant les fondations abritées) est l'**affectation systématique de toutes les charges** à chacune des fondations dès lors que les charges sont clairement imputables à leur activité. Ne demeurent en charges communes que les activités partagées, notamment la partie du suivi comptable et accompagnement légal, fiscal, déontologique des fondations abritées.

	2012	2013	variation 2012/2013
<b>Total charges communes</b>	<b>380 849 €</b>	<b>432 542 €</b>	13,57%
Charges de personnel	281 126 €	323 109 €	14,93%
Autres frais généraux	97 809 €	102 848 €	5,15%
<i>dont charges des 20 ans</i>	<i>34 652 €</i>	<i>82 €</i>	<i>/</i>
<i>Total autres frais généraux sans les 20 ans</i>	<i>63 157 €</i>	<i>102 766 €</i>	<i>57,91 %</i>
dotation aux amortissements	1 914 €	6 585 €	244,04%

Après une augmentation de 23 % entre 2011 et 2012, largement attribuable aux manifestations des 20 ans de la Fondation Notre Dame, les charges communes accusent une augmentation plus mesurée de 14 % qui correspond essentiellement à un renforcement de l'équipe salariée rendu nécessaire par l'accroissement du nombre de fondations abritées.

	2012	2013
Nombre de fondations abritées (hors Programme Entraide & Education)	12	19
Charges communes	380 849 €	432 542 €
Total des ressources de l'exercice (y compris produits financiers et exceptionnels)	17 773 768 €	20 595 631 €
<b>Pourcentage des Charges communes / Total des ressources</b>	<b>2,14%</b>	<b>2,10 %</b>

Les charges communes restent toutefois extrêmement limitées au regard des produits d'exploitation de l'ensemble des fondations (2,10 % soit un niveau inférieur à 2012), étant noté que la Fondation Notre Dame bénéficie jusqu'à présent de la mise à disposition gracieuse de locaux et de différents services (informatique, RH, services généraux, conseil juridique) par l'Association Diocésaine de Paris.

Les **frais de personnel** représentent, comme en 2012, les **trois quarts des charges** communes. Dix personnes ont travaillé partiellement ou totalement (pour l'une d'entre elles) pour les activités communes de la Fondation abritante, versus 7 en 2012. L'équivalent temps plein (ETP) n'augmente que très peu en raison du recrutement au milieu du 3<sup>e</sup> trimestre d'un chargé de mission auprès des fondations abritées. Un tiers des charges provient d'une refacturation de temps passé par du personnel de l'Association Diocésaine de Paris (Délégué général, assistante et conseiller juridique).

	2012	ETP 2012	2013	ETP 2013
<b>Direction Générale</b>	1 Délégué général (0,325) et 1 assistante (0,325)	<b>0,65</b>	1 Délégué général (0,4) et 1 assistante (0,4)	<b>0,8</b>
<b>Secrétariat Général</b>	1 Secrétaire générale (0,8) et 1 assistante (0,4)	<b>1,2</b>	1 Secrétaire générale (0,8) et 1 assistante (0,5)	<b>1,3</b>
<b>Conseiller juridique legs et donations</b>	1 conseiller à compter de mai 2012 (0,2)	<b>0,13</b>	conseiller juridique (0,2)	<b>0,20</b>
<b>Comptabilité</b>	1 comptable (1)	<b>1</b>	1 comptable (1 ETP) et un assistant-comptable à compter de septembre 2013 (0,6 ETP)	<b>1,15</b>
<b>Fondations abritées</b>	0	<b>0</b>	1 chargée de mission fondations abritées (0,8 ETP) à compter de fin août 2013	<b>0,27</b>
<b>Communication F. abritante</b>	1 chargée de projets web (0,23) jusqu'en septembre	<b>0,2</b>	1 chargée de projets web (0,4) de mai à juillet et à compter de décembre, soit 5 mois en tout et une assistante communication (0,1)	<b>0,2</b>
<b>Total Personnel</b>	<b>7 personnes</b>	<b>3,18</b>	<b>10 personnes</b>	<b>3,92</b>

Les autres charges communes de la Fondation abritante se décomposent comme suit :

	2012	2013	variation 2012/2013
<b>Autres charges de frais généraux</b>			
Fournitures / Petit matériel / informatique	1 789	1 168	-34,7%
Reprographie / Entretien / Maintenance	1 517	1 699	12,0%
Commissaire aux Comptes	34 000	36 204	6,5%
Autres honoraires	2 171	10 562	386,6%
Formation, colloques, abonnements		930	-
Voyages déplacements et divers	2 211	3 714	68,0%
Soirée fondateurs		1 384	-
Frais postaux	1 876	1 435	-23,5%
Cotisations diverses, assurances et services bancaires (dont droits de garde et charges financières)	9 847	18 683	89,7%
Charges d'information et de communication	44 399	27 068	-39,0%
<i>dont charges des 20 ans</i>	<i>34 652</i>	<i>82</i>	<i>-99,8%</i>
<b>Total</b>	<b>97 809</b>	<b>102 848</b>	<b>5,2%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 914</b>	<b>6 585</b>	<b>244,0%</b>



Les autres honoraires concernent pour partie les charges de recrutement du chargé de mission. Pour la première fois, la FND a organisé une rencontre des fondateurs de fondations familiales. Par ailleurs, les cotisations (CFF, France Générosités), adossées aux ressources de la Fondation, augmentent mécaniquement avec son développement. Les charges de communication consistent pour partie en la refonte du logo et d'une charte graphique (14 K€) et pour partie en la création d'un document de communication pour la création de fondations familiales (9 K€).

## **NOTE 5 : CONTRIBUTION DES FONDATIONS ABRITEES AUX CHARGES COMMUNES**

Le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame de décembre 2012 a confirmé, pour l'exercice 2013, la reconduction de la participation aux charges communes des structures abritées<sup>1</sup>.

A savoir, pour **celles faisant appel à la générosité du public** :

- 6 000 € de forfait et l'application d'un barème dégressif des ressources collectées (dons, legs et donations) de :
  - ✓ 2 % des montants jusqu'à 2 millions d'euros de collecte,
  - ✓ 1,75 % à partir de 2 000 001 jusqu'à 4 millions d'euros
  - ✓ et 1,5 % au-delà.

Les **contributions** couvrent désormais **95% des charges communes** (versus 87% des charges en 2012). EN raison de l'accroissement de son activité, la Fondation Sainte Geneviève a contribué en 2013 à hauteur de 19,3 K€ contre 10 K€ en 2012, soit 4% des charges communes en 2013.

---

<sup>1</sup> Y compris le programme Entraide & Education